



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Philippe FAJON  
02.32.10.70.75

philippe.fajon@culture.gouv.fr

Références : IA0272462100002-2

SAS ONDULYS ANDELLE

Rue Augustin Léonard

27380 FLEURY-SUR-ANDELLE

À l'attention de Monsieur Christian MESNARD

CAEN, le 18 MARS 2021

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

**Références :** CHARLEVAL, FLEURY-SUR-ANDELLE (EURE), 2021 - Projet Usine Ondulys  
IA0272462100002  
Livre V du Code du patrimoine

Monsieur,

La DREAL de Normandie m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 24 février 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie,  
La directrice régionale des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie.

Fabrice HENRION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Le Préfet de région

Direction régionale des  
affaires culturelles

à

Service régional de  
l'archéologie

DREAL Normandie

Affaire suivie par :  
Philippe FAJON  
02.32.10.70.75

philippe.fajon@culture.gouv.fr

Références : IA0272462100002-1

À l'attention de Monsieur Charif GUEMBOUR

CAEN, le 18 MARS 2021

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

**Références :** CHARLEVAL, FLEURY-SUR-ANDELLE (EURE), 2021 - Projet Usine Ondulys  
IA0272462100002  
Votre courrier du 24 février 2021  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 24 février 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Normandie,  
La directrice régionale des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie.

Fabrice HENRION